

METZ ET L'« AFFAIRE » DE NANCY

Paris, 19 avril 1790 : Emmery, député, à Municipalité de Metz :

« Le commandant militaire de Metz... ne s'est pas souvenu que c'était un crime de lèse-nation de faire marcher des troupes réglées contre les citoyens sans une réquisition du pouvoir civil... Vous approuverez un tempérament qui... ne compromettra pas l'existence d'un officier général distingué par des succès brillants et qu'il faut conserver à la patrie en le plaignant de tenir trop à ses préjugés et de s'être trop montré l'ennemi d'une révolution dans laquelle il pouvait prendre une place très glorieuse. »

Metz, 26 avril 1790 : Municipalité à ses députés à l'Assemblée Nationale (A.N.) :

« Il est temps enfin de faire cesser cette guerre intestine qui existe entre les chefs de la garnison et les citoyens, et d'arrêter les efforts que l'on fait pour déterminer le soldat à y prendre part... Nous regrettons comme vous, Messieurs, qu'un bon général ait dédaigné d'ajouter aux lauriers qui couvrent sa tête la couronne civique que nous nous serions fait gloire de lui décerner, mais nous vous annonçons avec plaisir que le patriotisme du soldat a résisté aux impressions du commandant ».

Metz, 3 septembre 1790 : délibération du Corps Municipal :

« M. de Bouillé étant de retour depuis hier soir, le Corps Municipal, considérant la valeur héroïque qu'il a déployée à Nancy, la sagesse et la prudence qu'il a mis à conserver et ménager les troupes qui étaient sous ses ordres ainsi que celles qui leur étaient opposées, a arrêté que ce matin une députation... irait lui témoigner la reconnaissance qu'il s'est acquise de tout l'empire français en le préservant d'une contre-révolution. »

Paris, 5 septembre 1790 : Président de l'A.N. à Bouillé :

« L'Assemblée Nationale, Monsieur, a comblé d'éloges la conduite remplie de courage et de patriotisme que vous avez tenue... »

Ces avis contradictoires concernent le même homme - le marquis de Bouillé, commandant en chef des forces stationnées en Lorraine - et touchent aux mêmes thèmes : patriotisme, défense de la Révolution. Entre avril et septembre 1790, d'ennemi de la Révolution, Bouillé en est proclamé le défenseur : c'est qu'entre-temps, un événement grave est venu transformer les sentiments que suscite ce personnage : « l'affaire » de Nancy, le 31 août 1790. Pour la plupart des historiens, c'est la mutinerie la plus sanglante d'une année fertile, en Lorraine comme dans l'ensemble du royaume, en troubles militaires. Mais l'affaire de Nancy,

c'est aussi l'affrontement entre deux Gardes Nationales (GN), issues de deux villes qui s'affirment l'une et l'autre patriote, Metz et Nancy. Nancy génère les rebelles, Metz fournit le commandant et les troupes françaises chargées de la répression. Dans chaque camp, on estime lutter pour la même cause : la sauvegarde de la Révolution et de la patrie.

Comment expliquer ce combat fratricide et l'engagement des Messins aux côtés d'un chef dont le patriotisme leur a paru douteux ? C'est ce que nous tenterons d'analyser, principalement à partir des sources messines⁽¹⁾, et de comprendre au vu des circonstances qui entourent cet engagement. Et d'abord, les faits.

Scénario de l'« affaire »

Avril 1790, Nancy : le Régiment du Roi (RR) récuse son nouveau commandant. En guise de sanction, des soldats sont renvoyés avec des cartouches jaunes (cartons de congé jugés infâmants). Certains officiers, hostiles à la Révolution, veulent, le 19 avril, empêcher les soldats de participer à la Fédération organisée par la GN de Nancy.

Mai 1790, Nancy : nouveaux incidents entre officiers et soldats de RR. Ayant provoqué des bourgeois, un soldat, au service d'officiers jugés contre-révolutionnaires, est tondu, coiffé d'un chapeau au nom de Judas et chassé par ses camarades.

1^{er} août 1790, Nancy : dans un climat tendu par le contentieux des masses régimentaires, les soldats de RR se révoltent contre une punition infligée à l'un de leurs camarades. De Noue, commandant en chef de la garnison de Nancy, veut imposer une sanction générale. Les soldats se rebiffent et réclament la vérification des comptes. De Noue n'insiste pas.

6 août, Paris : pour juguler les troubles qui se multiplient dans les garnisons, l'A.N., sur proposition d'Emmery, adopte un décret qui :

- prolonge la législation disciplinaire en vigueur;
- interdit toute association de soldats;
- nomme des inspecteurs pour vérifier les comptes des régiments;
- abandonne la pratique des cartouches jaunes et verts, jugés infâmants, distribués aux soldats mis en congé;
- rappelle l'obligation de justice aux officiers et de discipline aux soldats;
- interdit aux corps administratifs d'intervenir dans les affaires de discipline intérieure des troupes de ligne.

1) A. M. Metz, 1 D 4 (délib. municipales) et 3 H 1-4 (Garde nationale); *Journal des Départements de la Moselle, de la Meurthe, de la Meuse, des Ardennes et des Vosges* (JdD, qui succède, courant 1790, aux *Affiches des Évêchés et de Lorraine*. En outre, *Mémoires* du marquis de Bouillé (Paris, 1823), les études de L. KLIPPFEL, « Les troubles militaires à Metz pendant la Révolution » (*ASHAL*, 1926); *La Garde Nationale de Metz à l'affaire de Nancy*, Nancy, s.d., et les articles de Z.E. HARSANY, « Metz pendant la Révolution », dans les *Mém. Acad. Metz* de 1957-58 à 1962-63.

- 9 août, Nancy : *RR* se fait verser 150 000 livres d'acompte. De Noue veut établir la loi martiale, la municipalité refuse. Le mouvement revendicatif s'étend aux autres régiments de la garnison : Mestre de Camp-Cavalerie (*MCC*) et Lullin-Châteauvieux (*LC*), composé de Suisses.
- 11 août, Nancy : *LC* réclame une avance comme *RR*. Les deux soldats suisses, députés auprès du commandant, sont arrêtés et condamnés aux « courroies » (châtiment corporel). Cette punition déclenche une émotion populaire; les victimes sont délivrées par des soldats des autres régiments. La municipalité et le directoire du département (*DD*) n'osent intervenir.
- 12 août, Nancy : la municipalité rend compte à l'*A.N.* de l'agitation de la garnison. Le décret du 6 août est diffusé à Nancy. De Noue doit alors admettre que des officiers ont insulté les soldats et présenter des excuses. Les régiments organisent une manifestation en l'honneur des deux Suisses punis la veille, qui se termine le soir par une grande fête.
- 13 août, Nancy : *RR* continue à réclamer le décompte des sommes dues depuis plusieurs années, imité par *MCC*. Les Suisses de *LC* consignent leurs officiers et se font verser 27 000 L d'acompte sur la masse (selon la municipalité, cette somme fut offerte par un citoyen aux officiers pour satisfaire les soldats).
- 14 août, Nancy : la Municipalité envoie à l'*A.N.* un second rapport et signale que *RR* distribue partie des 150 000 L « dans la classe indigente ». A la demande de certains officiers, elle accepte de jouer les médiateurs auprès des Suisses et de fournir de l'argent, si nécessaire, pour calmer leurs revendications.
- 15 août : *MCC* réclame 15 000 L et *RR* décide de députer à Paris 8 soldats.
- 16 août, Paris : Sous l'impulsion véhémente d'Emmery (« tout passe, tout brûle »), l'*A.N.* choisit la répression. Son décret permet de faire appel à des forces armées extérieures à Nancy, confie le rétablissement de l'ordre à Bouillé et charge Malseigne, gouverneur de Besançon, de vérifier les comptes des régiments de Nancy.
- (?) A leur arrivée à Paris, les 8 députés de *RR* sont arrêtés sans être entendus, sur ordre de Bailly, maire de Paris, et de La Fayette, commandant de la *GN*.
- (?) Nancy : reçu par les autorités, le décret du 16 août n'est pas diffusé.
- 21 août, Nancy : arrivée de Pécheloché, délégué par la *GN* de Paris, avec deux des 8 députés de *RR*. Il constate la volonté de repentir et les intentions pacifiques des soldats.

Paris : La Tour du Pin informe l'A.N. des mesures prises par Bouillé qui, si nécessaire, marchera contre les rebelles le 31 août ou le 1^{er} septembre, et... du mouvement des troupes autrichiennes vers les « provinces belgiques » qui exige le renforcement des frontières. Les municipalités de « l'intérieur » ne doivent pas s'opposer aux mouvements de troupes.

Toul : Bouillé, ayant appris la déception des troupes et de la GN de Metz d'avoir été tenues à l'écart de l'expédition, demande à la municipalité de Metz la mise à sa disposition de celle-ci. La municipalité se fait présenter le décret du 16 août ordonnant une telle expédition et arrête la réquisition de 450 gardes nationaux dirigés par leur colonel-général, Duteil. Cette décision ne semble avoir suscité aucune objection chez la GN et la municipalité de Metz. Enfin Bouillé adresse à De Noue (dont il ignore l'arrestation) un texte menaçant de graves sanctions les rebelles.

30 août, *Frouard* : Bouillé rassemble ses troupes et refuse de recevoir une députation des soldats de la garnison de Nancy. Selon le supplément du *Journal des Départements de la Moselle, de la Meurthe...* (*JdD*) (n° 36 du 9 septembre 1790), l'expédition de Bouillé regroupe :

- 3020 fantassins des régiments d'Auxerrois, Auvergne, Hainaut, du Royal-Liégeois, des régiments suisses de Castella et de Vigier, auxquels s'ajoutent les GN de Metz et de Pont-à-Mousson, renforcés par 50 canonniers et 8 canons
- 1480 cavaliers des Royal-Normandie, Royal-Allemand, Royal-Dragons, Condé-Dragons, Monsieur-Dragons, Hussards de Lauzun et Chasseurs à cheval-Hainaut.

Metz : départ au matin des contingents messins.

Nancy : l'annonce de l'expédition de Bouillé déclenche le branle-bas. La municipalité et le département, sous la pression des soldats, adressent une réquisition aux Carabiniers de Lunéville.

31 août, *Paris* : à l'A.N., lecture de lettres de Bouillé et de la municipalité de Nancy (du 29) relatant l'arrestation de Malseigne. Au cours du débat, Robespierre réclame l'audition des députés de la GN de Nancy, arrivés à Paris depuis plusieurs jours. Les députés du bailliage de Nancy, par ailleurs divisés sur l'attitude de la Municipalité, soutiennent cet avis. Pour Emmery, il faut rétablir l'ordre avant de recevoir les revendications des soldats. La Fayette déclare que Bouillé (son cousin) a besoin de l'approbation de l'A.N. Enfin introduite, la députation de la GN de Nancy rappelle les faits qui ont déclenché l'agitation; elle permet de constater combien les rapports reçus précédemment par l'A.N. ont été exagérés. Celle-ci, sur proposition de Barnave, charge son comité militaire de préparer une proclamation ferme, sans exclure que justice soit rendue. Sur place, il est trop tard...

Quant aux gardes nationaux messins, envoyés à Nancy pour y préparer le logement, ils déclarent aux commissaires de leur municipalité avoir entendu le canon et la mousqueterie vers les portes Stanislas et de Stainville.

Tous les témoignages accusent les « rebelles » d'avoir tiré les premiers; mais quels rebelles ? Pour le *JdD*, ce sont des gardes nationaux. Pour le mémoire justificatif que la *GN* de Nancy adresse à celles de Metz et de Toul (publié dans ce *Journal* le 23 septembre), ce sont des vagabonds et des « femmes perdues » qui poussèrent les Suisses à la résistance en les accusant de lâcheté lorsqu'à l'exemple de *RR* et de *MCC* ils quittaient la ville; et les auteurs de dénoncer un cavalier de *MCC* qui aurait donné l'ordre de mettre feu aux canons de la porte Stainville.

Quelles que soient les initiatives malheureuses qui déclenchent le drame, de tous côtés on crie à la trahison et le combat s'engage dans la confusion : des soldats de Bouillé sont déjà dans les faubourgs et même dans la ville; ceux de *RR*, de *MCC* et *LC* qui en étaient sortis y rentrent. Hésitants et retenus par leurs officiers, *RR* et *MCC* restent finalement dans leurs quartiers. Le combat est donc soutenu par les Suisses, les gardes nationaux de Nancy (voire quelques autres du département) et des civils, qui tirent des maisons et des enclos. Malgré quelques tentatives pour empêcher le massacre, dont celle de Silly des Isles (alias Desilles), les portes Stanislas et de Stainville, mal défendues, sont rapidement forcées. Mais le combat de rues dure trois heures, jusque vers 19 heures. Châteaueux est largement décimé. *MCC* et *RR* sont neutralisés sans résistance. Une victoire remportée, selon la lettre citée de Bouillé à La Tour du Pin, par environ 3000 hommes contre 10000 rebelles. Les forces de l'ordre dénombrent environ 260 morts et blessés dont 35 officiers (*JdD* du 9 septembre). Bouillé parle de 400 soldats tués et blessés, et de 40 officiers. Pour les rebelles, nulle indication. Le *JdD* note seulement qu'environ 450 ont été faits prisonniers, pendant et après le combat.

Quelle est l'attitude des vainqueurs à la fin du combat ? Pour la municipalité de Nancy et le *DD* de la Meurthe, il n'est question que de louer la modération des troupes et de Bouillé et les gardes nationales de Metz « ont fait des prodiges de valeur ». Bouillé, dans ses *Mémoires*, affirme qu'aucune maison ne fut pillée ni brûlée. Le *JdD* du 9 septembre signale qu'il a bien fallu « forcer quelques maisons », mais le sang des citoyens a été épargné et les propriétés respectées.

En revanche, un article de Camille Desmoulins, repris par Buchez et Roux dans leur *Histoire parlementaire de la Révolution Française* (1834), dénonce les massacres de civils, femmes et enfants, et les meurtres commis par les Suisses aux ordres de Bouillé. Louis Blanc décrit aussi des égorgements de femmes et d'enfants et donne le chiffre de 3000 victimes civiles. D'un tel massacre, ni

Les jours suivants, des représentants de l'A.N. se rendent à Nancy et à Metz.

6 septembre, Metz : service solennel en l'honneur des victimes.

10 septembre, Paris : les Jacobins recommandent aux soldats obéissance et discipline.

20 septembre, Nancy : service solennel à la cathédrale pour les soldats et gardes nationaux tués par les rebelles.

Paris : au Champ-de-Mars, cérémonie en l'honneur des victimes mortes au service de l'ordre et de la loi.

19 octobre, Nancy : funérailles solennelles de Desilles, décédé des suites de ses blessures.

4 novembre, Metz : le *JdD* (n° 44) publie une lettre des bas-officiers et soldats du régiment de *LC* qui « se sont rendus chez leurs capitaines et les ont priés de recevoir la restitution des sommes qu'ils avaient injustement exigées d'eux. Les officiers satisfaits de cette démarche leur ont dit qu'ils pouvaient garder cet argent... qu'ils étaient contents de les voir se repentir de leur faute. Les soldats... ont répondu qu'ils ne pouvaient être chargés plus longtemps d'un fardeau aussi accablant, qu'ils voulaient absolument que cet argent fût retenu sur leur paie... ».

6-7 décembre, Paris : devant l'A.N., rapport d'enquête du député Sillery. L'Assemblée annule les félicitations décernées à Bouillé.

Nancy : fin de la contre-révolution.

15 avril 1792, Paris : l'Assemblée Législative organise la Fête de la Liberté, en l'honneur des Suisses de Châteaueux libérés des galères.

Les lendemains de l'« affaire »

A Metz, délibérations municipales, archives de la *GN* ou *JdD* ne signalent aucune condamnation de la répression. Municipalité et *GN* enregistrent foule de manifestations de sympathie venues de Lorraine et de toute la France.

Les unes sont uniquement verbales, *via* lettres et députations portant félicitations, annonces de services solennels et commémoratifs, condoléances. Elles émanent du président de l'A.N., des députés Roederer et Emmery, de Mme de Deux-Ponts, des communes ou des gardes nationales de Moyenvic, Château-Salins, Pont-à-Mousson, Saint-Avoid, Thionville, Thiaucourt, Strasbourg, Rethel, Château-du-Loir (Sarthe), Romans, etc. Un citoyen anonyme de Verdun rédige des stances en l'honneur de Bouillé et des gardes nationaux de Metz. Un ancien avocat

et à La Fayette, le 30 septembre. Dans la première, la GN de Metz justifie sa participation à la répression par le devoir d'obéissance à la « volonté sacrée » de la loi, après avoir « renfermé (ses) incertitudes cruelles ». Reste-t-elle pour autant sûre de son choix ? A La Fayette, elle s'avoue affectée par « les diverses opinions qui ont circulé parmi les gardes nationales parisiennes... n'imaginant pas qu'on pût concevoir des doutes sur les motifs purs qui ont dirigé sa conduite ». En effet, voulant faire adopter par la GN de Paris des motions de félicitations à l'expédition de Bouillé, La Fayette n'obtint que l'accord de 32 bataillons sur 60. Pis ! Non content de refuser toute motion de félicitation, le 6^e bataillon rend, le 7 septembre, un arrêté sévère :

« Considérant que dans cette affaire le général et les troupes ne sont pas dans la même position; que ces dernières ont rempli leur devoir en obéissant, quelque funestes effets qu'ait produits cette obéissance; que le général, au contraire, est responsable à la patrie du sang qu'il a fait couler... que, loin d'être un héros animé par le patriotisme, il peut n'être qu'un homme avide de sang et de carnage; que la victoire peut lui mériter, après un examen impartial, plutôt des supplices que des lauriers... »

A arrêté que, pour ce qui concernait le général, il serait nommé un commissaire dans son sein, pour aller sur les lieux, prendre des informations exactes; que les 59 autres bataillons seraient invités à en faire autant; que les commissaires... viendraient faire leur rapport à la garde nationale parisienne ».

La presse parisienne radicale, condamne également le massacre. Et s'inquiète. « Le sang des Français a coulé ! La torche de la guerre civile a été allumée ! » écrit Loustalot - peu avant de mourir le 19 septembre (de chagrin, dit-on) - dans les *Révolutions de Paris*. « Comment se préserver des pièges où le corps législatif, où les sages de France sont tombés ? ». Et Marat de surenchérir dans le n° 213 de l'*Ami du Peuple* : « ... la classe des citoyens infortunés est la seule qui soit patriote, comme elle est la seule qui soit honnête... Dans tout le royaume, les nouveaux corps, composés des membres gangrénés des anciens, infecteront toujours l'établissement du règne de la liberté, et s'entendront avec le gouvernement comme fripons en foire ».

Élogieuses ou critiques, les réactions à la journée du 31 août lui donnent une dimension nationale et en font l'apogée tragique des troubles militaires qui caractérisent l'année 1790, comme le diagnostiquait le n° 56 des *Révolutions de Paris* : « L'insubordination des militaires est un des plus grands fléaux qui puissent nous affliger; mais ne sont-ce pas des nobles, des privilégiés qui occupent toutes les places d'officiers ? Pense-t-on qu'ils soient attachés à la révolution ? Les soldats ? Les soldats sont patriotes, mais ils ne sont pas éclairés. Les officiers sont éclairés, mais ils ne sont pas patriotes. Voilà la source du mal. »

extorqué à l'intendant. Bouillé à son tour met la garnison en mouvement. La ville tout entière est quadrillée, des canons s'installent devant l'Hôtel de Ville et le Corps de Garde de la Place d'Armes. Le lendemain 5 août, ces mesures sont maintenues, les autorités municipales négocient avec les contestataires. Le 6, le calme revenu, le drapeau rouge de la loi martiale est retiré. De Pont remercie la *GN* de son intervention, imité par Bouillé dont elle avait tiré le fils d'un mauvais pas lors du tumulte du 4.

Coïncidence : c'est le 6 août que l'*A.N.* décrète d'envoyer des inspecteurs vérifier les comptes des régiments. Pas plus qu'à Nancy, cette décision ne satisfait les troupes de Metz. Le 17 août en effet, le régiment allemand de Salm-Salm s'insurge. Bouillé et quelques officiers se retrouvent bloqués devant l'hôtel du colonel, menacés par les soldats qui barrent toute issue, sans pouvoir espérer l'aide d'un régiment de dragons qui, par solidarité, refuse d'intervenir. Alertée par plusieurs officiers (dont Bouillé fils), la municipalité hésite à intervenir, car l'affaire concerne des troupes réglées et non des miliciens. Informée du danger que court Bouillé, elle se résout à requérir le lieutenant du Roi, La Varenne, conformément à la loi, pour rétablir l'ordre public, dépêche sur les lieux plusieurs de ses représentants et met la *GN* en état d'alerte. La négociation paraît réussir, les soldats obtenant 9 500 L du surplus de la masse. Mais le lendemain, la municipalité découvre avec mécontentement que les officiers ont promis de verser non pas 9 500 L, mais 22 000 (soit la somme réclamée par les soldats) « pour sauver M. Bouillé ». A ce prix, l'ordre est néanmoins rétabli.

Metz a donc connu, courant août, des troubles dont l'origine rappelle le scénario de Nancy; mais ils se terminent sans effusion de sang. Bouillé n'a pas été malmené comme le seront De Noue et Malseigne, même s'il connut des moments périlleux. D'autre part, la municipalité de Metz, qui sait intervenir pour rétablir l'ordre, se montre volontiers compréhensive envers les mutins et les soldats de la garnison. Or, envers ceux de Nancy (aux revendications identiques), envers des gardes nationales auxquelles on a juré soutien et fraternité, elle se fait répressive. Comment expliquer une telle volte-face ? Nancy, tous acteurs confondus, est-il donc le foyer de contre-révolution que l'on dénonce ?

L'« affaire » vue par ses acteurs

C'est d'abord parmi les *rebelles* que l'on peut chercher des explications. Quels sont-ils ? des régiments de ligne, des citoyens de Nancy et des gardes nationales.

Le *régiment* le plus impliqué dans l'affaire et le plus lourdement sanctionné fut celui de Lullin-Châteauvieux. Pour la municipalité de Nancy, il donna l'exemple de l'insubordination, se heurta à Malseigne dès son arrivée, le prit en otage, tout comme De Noue et d'autres officiers. Pour le *JdD* du 4 novembre, « c'était un corps tout entier menacé

de la gangrène ». Pour la municipalité de Metz, il était « mal discipliné et composé, à la réserve de cinq compagnies, de déserteurs de troupes étrangères ».

En fait, les soldats de *LC* sympathisèrent d'emblée avec la Révolution. A Paris, le 14 juillet 1789, ils refusèrent de participer à toute répression contre la population. Le 14 juillet 1790, il fut, avec *MCC*, de la Fête de la Fédération. D'où sa popularité auprès des patriotes, Marat et Desmoulins entre autres.

Le Régiment du Roi-Infanterie a un autre profil. « Domicilié depuis 15 ans à Nancy, il avait pris » selon la municipalité « les vices et la licence du peuple des grandes villes... et quand ses soldats sentirent leur force, il n'y eut plus de frein pour les retenir; il y avait de l'argent à obtenir, leurs maîtresses, leurs enfants les excitaient... ».

Ce régiment, relativement favorisé, compte dans ses rangs de jeunes bourgeois « patriotes », acquis à la Révolution. Ils y créent un comité patriotique (que les officiers tentent de dissoudre) qui selon la *GN* de Nancy, y développa un sentiment d'insubordination. Pourtant, malgré l'arrestation de ses députés à Paris, *RR* est prêt à rentrer dans l'obéissance, comme le constate Pécheloche à son arrivée à Nancy, et comme le promet à l'*A.N.* le régiment lui-même le 20 août. Bonne volonté qu'il manifeste encore le 31 août, en acceptant, avec *MCC* de sortir de Nancy. Et lorsque les premiers coups de feu l'y font rentrer, il ne prend guère part à la bataille, acceptant de réintégrer ses quartiers.

Des *civils* combattirent aux côtés des mutins, avec la sympathie d'une partie des citoyens de Nancy. Tous les témoignages l'attestent. Dans une lettre à La Tour du Pin, lue à l'*A.N.* le 31 août, Bouillé confirme qu'« une partie du petit peuple s'est rangée du côté des rebelles » et précise, dans ses *Mémoires*, que « l'espoir du pillage avait réuni quatre à cinq mille hommes de la ville et du voisinage ». Selon la municipalité de Nancy, « les sommes considérables que les soldats ont répandues leur ont fait des partisans dans la classe indigente et dans celle de ceux qui peuvent profiter de ces dépenses » (14 août). Même son de cloche du côté du directoire du département (PV du 1^{er} septembre), de la *GN* de Nancy (mémoire justificatif). Faut-il en conclure que les régiments ont ainsi « acheté » le soutien populaire ? Ces civils sont armés grâce au pillage de l'arsenal et des magasins; ils ont effectivement combattu et des visites domiciliaires permirent de saisir armes et munitions chez des particuliers.

Mais attention : les autorités administratives, la *GN* et d'autres témoins nancéiens s'attachent à distinguer les bons citoyens des « brigands », « furieux », « vagabonds » et autres « femmes perdues » qui excitent les rebelles. Dans son *Mémoire justificatif*, la *GN* de Nancy rapporte que « les vrais citoyens s'étaient retirés et ne s'occupaient qu'à barricader leur porte contre la violence des vagabonds armés et des

soldats de la garnison qui voulaient entrer de force pour tirer par les fenêtres ». La municipalité et la *GN* de Metz s'étonnent toutefois que ces « bons citoyens se soient retirés au lieu de se réunir à nous et nous aient laissés aux mains avec ces brigands qui s'étaient incorporés parmi eux ». Plus nuancés, les députés de la *GN* de Nancy, enfin entendus par l'*A.N.* le 31 août après plusieurs jours de présence à Paris, n'attribuent pas l'engagement d'une partie de la population aux côtés des rebelles à la vénalité. Le détonateur fut la punition corporelle infligée aux délégués des Suisses de Châteauneuf, « suprême injustice » qui poussa « le peuple à épouser la querelle de la garnison ».

La *Garde Nationale de Nancy* (tous les témoignages concordent) participe à l'action des rebelles. De façon pacifique d'abord. Le ministre La Tour du Pin l'atteste dans une lettre, lue le 26 août à l'*A.N.*, qui évoque sa contribution au retour au calme. Elle s'est aussi offerte comme caution de la somme réclamée par les Suisses. Puis elle députe deux de ses officiers à l'*A.N.* pour l'informer des problèmes de la garnison. Finalement entendus le 31 août, ceux-ci exposent leur mission :

- obtenir la libération des délégués de *RR*;
- transmettre les pétitions et réclamations des divers corps de la garnison;
- faire connaître les causes de l'insurrection;
- solliciter l'adoucissement du décret du 6 août.

En conseillant douceur et conciliation, ils tendent à excuser le comportement des soldats et dénoncent plusieurs provocations. Ainsi, face à la Constituante, la *GN* semble épouser la cause des soldats. C'est l'avis de Bouillé (*Mémoires*) qui constate la même attitude chez les autres gardes nationales rassemblées par Desmottes.

L'engagement aux côtés des mutins se précise le 28 août. Des gardes nationaux participent à l'expédition qui pourchasse Malseigne et le ramène à Nancy, faits soulignés par la municipalité de Lunéville et le *DD* de la Meurthe. Ce dernier précise même que leurs officiers n'ont pas réussi à ramener les « esprits égarés » à la raison et que des gardes nationaux sont expédiés sur les routes menant à Nancy pour arrêter l'expédition Bouillé. Le récit de la journée du 31 août, que publie le supplément au n° 36 du *JdD* (9 septembre) signale qu'à la porte de Stainville, c'est un garde national nancéen qui tire le premier coup de feu, déclenchant ainsi la décharge de mousqueterie.

Par ailleurs, les témoignages et les rapports recueillis par la municipalité de Metz accumulent les exemples de complicité des gardes nationales présentes à Nancy avec les rebelles (PV du 5 septembre) :

- Dièche, aide de camp de Duteil, colonel-général de la *GN* de Metz, est arrêté sur la route de Toul par une patrouille composée de soldats de *RR*, de *LC* et de gardes nationaux. Conduit auprès de Poincaré, colonel-général de la *GN* de Nancy, il l'invite à venir conférer avec Duteil. Poincaré refuse en précisant que la *GN* de Metz ne peut entrer à Nancy sans

un ordre de la municipalité de Metz (une manière de souligner l'anomalie de sa présence dans l'expédition Bouillé);

- le 31 août vers midi, on conduit à Duteil un garde national nancéien soupçonné d'espionnage;
- entre 15 et 16 h, un détachement de gardes nationaux venus d'un faubourg de Nancy manifeste sa volonté de fraterniser et réclame armes et munitions, qu'il reçoit. Puis il prend la fuite et rejoint les rebelles;
- à la porte Notre-Dame, les gardes nationaux messins chargés du logement constatent la présence de gardes nationaux dans le piquet de garde et celle, en ville, de plusieurs détachements rangés en ordre de bataille;
- un garde national de Metz a été maltraité par deux gardes nationaux de Nancy; un autre, attaqué par un homologue nancéien, a dû le tuer pour sauver sa propre vie...

Les corps administratifs nancéiens ne cherchent pas à nier de tels faits. « Les torts apparents de notre garde nationale sont ce qui nous afflige le plus » avoue le *DD* le 1^{er} septembre, mais pourquoi « apparents » ? Car « la réunion aux soldats de la classe indigente ou égarée de la garde nationale, qui faisait la loi à l'autre et que les chefs et les bons citoyens n'ont pu ramener [à la raison] » a dénaturé la *GN* de Nancy et « ces mal intentionnés ont empêché les autres d'agir ». Le colonel-général Poincaré (menacé, paraît-il, de mort en tentant de rétablir la discipline) et les « amis de la loi » (pourtant réputés majoritaires dans les « anciennes compagnies ») furent donc réduits à l'impuissance.

La municipalité de Nancy fait chorus (*PV* du 2 septembre) : les « bons gardes nationaux ont à plusieurs reprises été couchés en joue par les rebelles », et justifiait, dès le 14 août, l'impuissance ou l'inaction de la *GN* locale par la faiblesse de ses effectifs. Celle-ci se cherche aussi des justifications : les compagnies Oudinot et Rozières, qui affirment n'avoir pas pactisé avec les rebelles, demandent à leurs collègues messins de ne pas imputer à l'ensemble de la *GN* l'aveuglement d'une minorité. Publié dans le *JdD* du 23 septembre, le *Mémoire justificatif* de la *GN* de Nancy reconnaît : « on a été forcé d'admettre les « brigands » dans les compagnies; les citoyens honnêtes ont été trompés par les rumeurs, et il est devenu très difficile de distinguer le bon grain de l'ivraie ».

Arguments que récuse la municipalité et la *GN* de Metz. Certes, il y eut des traîtres; certes, tous les gardes nationaux ne sont pas coupables des excès commis. Mais les responsabilités de la *GN* nancéienne sont lourdes :

- elle s'est laissée aveugler par de « fausses alarmes »;
- elle n'a pas défendu les corps administratifs menacés, alors qu'elle était en armes;
- pourquoi n'a-t-elle pas cherché à résister, tant qu'elle en avait les moyens, aux « brigands » et à les chasser des compagnies ?
- Poincaré a refusé de conférer avec son homologue messin Duteil;
- la *GN* de Nancy n'a pas averti les Messins des dangers;

des gardes nationales extérieures à Nancy la fausseté des rumeurs de contre-révolution, sans réussir à convaincre les « égarés »;

– avertir les rebelles et leurs sympathisants des sanctions qu'ils encourrent. Le 14, le *DD* proclame le décret du 6 août à Nancy. Le 29 ou 30, il communique aux chefs des gardes nationales non nanciennes, la teneur du décret (répressif) du 16. Quant à la municipalité, elle publie le 31 la proclamation de Bouillé, rédigée à Toul et fort explicite sur ses intentions;

– rétablir le calme parmi les soldats, par des mesures d'autorité ou de conciliation. Le 13 août, la municipalité, à la demande des officiers de *MCC*, avance 26 000 L pour satisfaire les soldats. Elle accepte ensuite que les Suisses donnent à souper aux autres régiments. Quant au directoire, croyant se conformer « à l'esprit de l'assemblée nationale », il persuade certains gardes nationaux de retourner dans leurs foyers... mais ce sont les modérés, et non les « égarés » qui quittent ainsi le terrain !

– informer régulièrement l'*A.N.* de tous les événements qui ont lieu à Nancy. La municipalité lui demande d'ailleurs le 14 d'envoyer des députés à Nancy;

– négocier avec Bouillé, qui reçut, le 31, trois députations. La première, composée, comme les suivantes, de soldats, de gardes nationaux et de membres des corps administratifs, le rencontre à Frouard, vers 11 h 30; il y expose une première fois ses exigences, qui ont le ton d'un ultimatum. La députation peut alors entendre les soldats de Bouillé s'écrier : « il faut les pendre » en parlant des rebelles. Les députés de la municipalité déclarent (PV du 2 septembre), avoir craint pour la sûreté des députés de la garnison; ils restent auprès de Bouillé (motif invoqué : leur fatigue) mais expédient un courrier à Nancy pour avertir la garnison des exigences du marquis. *RR* manifeste alors sa volonté de se soumettre. Quant aux « bons citoyens », objets des inquiétudes de la municipalité, Bouillé affirme qu'ils n'ont rien à craindre.

Lors de la deuxième députation (vers 14 h-14 h 30, près de Nancy), les députés du directoire exposent à Bouillé les « malheurs indispensables [sic] qui résulteraient de son expédition » et demandent un délai. Bouillé accorde une heure (jusqu'à 16 h) et invite les représentants de la municipalité et du *DD* à rester auprès de lui. Ils rejoignent ainsi leurs collègues de la première députation.

La troisième députation, vers 16 h, accompagne Malseigne et De Noue libérés, et reçoit l'assurance de la modération de l'expédition. A son retour à Nancy, elle ne parvient pas à ramener les gardes nationaux dans le devoir. Mais les corps administratifs n'ont guère d'illusion. Le 31 août, avant le drame, « le mécontentement de la garnison contre le directoire et la municipalité était à son comble » (PV *DD* du 1^{er} septembre).

Tous les textes qui en émanent (lettres, rapports, PV) sont émaillés de remarques tendant à réduire leurs responsabilités. Avec comme *leitmotiv* : soumises aux menaces répétées de la garnison, municipalité et

directoire ont agi sous la contrainte. La présence continuelle de soldats les a empêchés de délibérer librement; faute de trouver des messagers, ils n'ont donc pu alerter régulièrement l'*A.N.* comme c'était leur intention; l'interception des correspondances a gêné la circulation des informations. Le *DD* avoue ainsi ne pas bien connaître les incidents de Lunéville et avoir été contraint de laisser rentrer à Nancy l'expédition qui ramène Malseigne, sous les menaces de la garnison (PV du 1^{er} septembre). De même, la participation des corps administratifs aux députations qui rencontrent Bouillé le 31 août résulte de la contrainte... ce que confirme Bouillé dans ses *Mémoires*. La municipalité ajoute que les rebelles firent mine de vouloir fusiller le corps municipal.

Que reproche-t-on aux corps administratifs pour qu'ils éprouvent un tel besoin de se justifier ? Tout d'abord, l'exagération des faits rapportés à l'*A.N.* qui, le 16 août, apprend que « la ville de Nancy est exposée aux plus grands désordres; la municipalité ne voit de ressources que dans la présence de quelques membres de l'Assemblée Nationale ». Vision alarmiste que rectifient les députés de la *GN* de Nancy, le 31 août, devant l'*A.N.*, ou Pécheloché dans son rapport du 1^{er} septembre, et que condamne la municipalité de Metz : « Ces récits trompeurs ont occasionné le décret du 16... A sa vue, la municipalité devait au moins réparer par son courage les fautes de sa négligence, ses défenseurs cherchent à l'excuser en disant qu'elle avait perdu la tête ». Ce jugement sévère s'appuie sur les témoignages de gardes nationaux messins présents à Nancy où « pendant le combat, plusieurs gardes nationales de Nancy firent de vifs reproches aux officiers municipaux sur la conduite qu'ils tenaient » (PV du 5 septembre).

Manque de courage ? Bouillé semble le confirmer dans ses *Mémoires*; contredisant le témoignage de la municipalité de Nancy, il constate la « consternation » des officiers municipaux, membres de la première députation, qui « gardent le silence », après qu'il ait exposé ses exigences. Leur seule intervention, fort discrète, concerne leur propre sécurité : ils craignent la fureur de la garnison à leur retour, aussi Bouillé les retient-il auprès de lui.

Négligence ? On en relève plusieurs exemples. La municipalité ne donne pas suite à la requête d'une députation de citoyens actifs, « étonnés de l'arrivée de quelques-unes des gardes nationales du département » (lettre du 27 août), qui demandait la convocation de l'assemblée du conseil général de la commune. Négligence encore dans la diffusion des mesures prises par l'*A.N.* : les gardes nationales venues à Nancy ne sont informées du décret du 16 août que le 29 ou 30. La municipalité de Metz l'accuse même de n'avoir publié la proclamation de Bouillé qu'après la bataille du 31. Négligence toujours : la plupart des officiers municipaux de Nancy sont absents lors du drame, préférant la « protection » de Bouillé. Négligence, enfin : pourquoi la municipalité de Nancy n'a-t-elle pas proclamé la loi martiale, ce qu'avait fait celle de Metz lors de l'insurrection des miliciens ?

D'autres témoignages soulignent aussi l'inertie des autorités. Des officiers du Royal-Liégeois disent à Duteil, commandant de la *GN* de Metz, avoir reçu une lettre de la municipalité de Nancy les priant de ne pas se presser d'y arriver car « tout était dans la plus grande tranquillité ». Les gardes nationaux de Metz chargés du logement de l'expédition déclarent au maire de Nancy que celui-ci est inutile si l'on se bat (ils ont déjà entendu des coups de canon), « sur quoi le Maire témoigna de beaucoup de surprise »... Peu après, toujours à l'Hôtel de Ville et devant les mêmes témoins, on conduit 3 hommes armés, que la municipalité veut faire relâcher; le meurtrier d'un hussard est alors conduit à la Conciergerie à la demande des Messins. Des grenadiers arrivent avec deux autres citoyens qui ont tiré; la municipalité veut encore les remettre en liberté, mais ils sont emmenés eux aussi sous bonne garde.

L'aberration de certaines décisions surprend la municipalité de Metz. Le *DD* de la Meurthe n'a-t-il pas conseillé aux gardes nationales rassemblées à Nancy de retourner chez elles ? Un officier municipal leur en a même donné l'ordre, alors qu'elles avaient reçu armes et munitions. Ainsi, les autorités de Nancy se sont non seulement privées des moyens de rétablir l'ordre, mais, en n'obtenant le retrait que des modérés, ont contribué à rendre la rébellion maîtresse de la ville. Inversement, les officiers municipaux de Nancy refusent à des gardes nationaux de Metz et des Suisses de Vigier une pièce de canon trouvée chargée à l'Hôtel de Ville, qui est finalement emportée de force.

D'autres dénonciations sont encore plus inquiétantes, car elles suggèrent la complicité ou la provocation. Selon un caporal de la *GN* de Metz, membre du détachement « logement », « un jeune homme de Nancy lui dit et aussi de ses camarades que les officiers municipaux étaient des traîtres, qu'ils disaient qu'on avait volé l'arsenal, tandis que c'était eux qui avaient donné les clés pour prendre les armes et la munition... On a forcé, dit-on, l'arsenal de Nancy, nous n'y avons pas vu une fracture aux portes, celui qui avait les clés les a remises... ». Enfin, des accusations de caractère franchement politique se précisent du côté messin : « Les désordres de Nancy doivent être attachés en premier ordre au choix des officiers municipaux, dont quelques-uns étaient opposés à la Révolution [...]. Cette municipalité n'a pas secondé la Révolution, n'a pas inventorié les biens des religieux, n'a couvert aucune des dépenses de la Garde Nationale, n'a pas présidé à son organisation ». Par contre, elle s'est emparée des registres de la *Société des Amis de la Constitution*, suspecte parce qu'elle entretient (comme toutes ses homologues, et pour les Messins cette appréciation est révélatrice) une correspondance avec d'autres sociétés semblables du royaume. Elle poursuit en outre les vrais patriotes. Une municipalité contre-révolutionnaire ? Les Messins ne vont pas jusqu'à l'écrire. Ils se contentent de dire : « Il n'y avait plus d'autorité ». La ville de Nancy aurait donc été livrée à l'anarchie et aux rumeurs.

une guerre civile. La position de Bouillé (*Mémoires*) est claire : « Dès que je fus à la tête de mon armée, et que j'envisageai la situation effrayante des troupes et l'état dangereux du royaume, il me fut facile de prévoir qu'il y aurait dans peu une grande catastrophe qui produirait vraisemblablement une guerre civile. Je songeai sur le champ à m'assurer d'une position qui me mît à même d'employer avec utilité les ressources que j'avais en main pour résister aux événements, et même pour m'en rendre maître. ». Mais ces « ressources » sont-elles sûres ? « J'éprouvai alors (avril 1790) un mouvement d'indiscipline presque général dans la garnison de Metz, composée de 12 bataillons et 10 escadrons; il n'était que l'effet de la débauche à laquelle les soldats avaient été excités par les bourgeois... ». En conséquence, il faut éviter toute fraternisation entre soldats et civils. C'est bien ainsi que la municipalité interprète divers événements qu'elle relate à ses députés (lettres des 21 et 26 avril, 16 mai 1790) :

- le conflit soulevé par l'arrivée du détachement de la *GN* de Thionville;
- les querelles « théâtrales », la municipalité accusant les officiers d'empêcher les soldats de profiter des places gratuites qui leur sont réservées au théâtre;
- les « orgies » (*dixit* Bouillé) d'avril 1790;
- les mouvements de troupes (dont la presse fait état chaque semaine) qui font craindre à la population pour la sécurité de la ville (à plus forte raison, lors des événements de Belgique). La municipalité en informe ses députés, le ministre de la Guerre (octobre 1789, mai 1790);
- les nombreux congés accordés aux soldats, sous forme de cartouches (= cartons) jaunes (réservés aux soldats désobéissants ou rebelles) ou verts (attribués aux infirmes). La municipalité s'en étonne auprès de Bouillé, le 7 août 1790, car les soldats n'en ont pas fait la demande, et ne faudrait-il pas au contraire renforcer les frontières ?

Aussi est-ce « avec douleur » que la municipalité informe ses députés des « efforts que font les chefs de la garnison pour séparer le citoyen du soldat et parer à une réunion d'opinions qui pourrait seule assurer la tranquillité publique ». Les manœuvres des officiers ne semblent guère avoir réussi. Les soldats n'hésitent pas à lui exposer leurs problèmes et, à plusieurs reprises, celle-ci joue un rôle modérateur lors des émeutes de la garnison. Elle va jusqu'à accorder, le 24 août, des passeports aux soldats de Salm-Salm (qui s'étaient révoltés peu avant) car « pendant son séjour à Metz, ce régiment s'est conduit envers les citoyens de manière à ne point provoquer de plainte de leur part. ». La municipalité entend donc distinguer la conduite du soldat, relevant de la seule discipline militaire, de celle du citoyen, qui n'a pas été répréhensible. Ce qui ne l'empêche pas de veiller au maintien de l'ordre ni de suivre avec une extrême attention l'agitation de la garnison. La lecture des documents donne l'impression qu'elle épie les faits et gestes de Bouillé et des officiers, surveille le moindre faux-pas et multiplie les correspondances à ses députés. On comprend le sentiment d'isolement qu'éprouve Bouillé, dès octobre

1789 : « ... sans instructions du gouvernement, ignorant les intentions du roi, n'ayant de communication avec aucun parti, inspirant de la crainte et de la méfiance à tous, sentant l'impossibilité de revenir sur le mal qui avait été fait... », alors prêt à émigrer. Et aussi son souci d'utiliser d'autres régiments que ceux de Metz pour son expédition sur Nancy.

Dans ce contexte, la participation de la *Garde Nationale de Metz* à celle-ci ne peut qu'étonner. Une alliance contre nature, tant est lourd le contentieux qui l'oppose à Bouillé ? N'a-t-il pas tardé à ouvrir ses magasins pour l'armer et l'équiper ? Ne s'est-il pas opposé à la marche des gardes nationales de la Moselle, invitées à participer à la fête fédérative de Nancy du 19 avril 1790 ? En effet, la *GN* de Thionville propose à sa collègue messine de faire route ensemble, ce qui suppose une étape à Metz, avec accueil officiel par la municipalité, favorable au projet. Mais Bouillé refuse l'entrée à Metz, ville-forte, d'hommes en armes (précédent fâcheux pour la sécurité) et marque au ministre de la Guerre sa volonté de s'y opposer par la force, à moins d'un contre-ordre. La municipalité proteste auprès de ses députés à l'*A.N.* : on ne saurait traiter les gardes nationales de localités voisines comme des troupes étrangères. Pour éviter un affrontement, les Thionvillois, « par amour pour la paix », déposent leurs armes à Longeville et entrent à Metz escortés par des membres de la municipalité et de la *GN* venus au devant d'eux (15 avril)... et fort irrités de l'importance des troupes, Bouillé en tête, prêtes à leur barrer le passage. En conséquence, les autorités de Metz chargent leurs députés, le 21 avril, de demander « le déplacement de MM. de Bouillé et de La Varenne (Lieutenant du Roi)... seul moyen de ramener dans nos murs la paix et la tranquillité. ». Mais La Tour du Pin arrête cette démarche et fait savoir à Bouillé que le roi souhaite le voir mettre à profit la Fédération de Metz pour « se populariser et gagner la confiance du peuple et des gardes nationales » (*Mémoires*). Effectivement, les 4 et 5 mai 1790, garnison et officiers participent activement aux festivités. Bouillé est acclamé au théâtre le soir du 4. Mais cette réconciliation est de courte durée. Le 16 août, la municipalité soupçonne Bouillé de tenter de diviser la *GN*...

Et pourtant celle-ci combattit sous les ordres de Bouillé contre des soldats qui formulaient des revendications semblables à celles des soldats de Metz. Elle s'en justifie par « la défense de la loi... le serment de mourir pour la Constitution, d'obéir sévèrement à tous les décrets de l'*A.N.* », écartant « la présomptueuse ignorance qui se permet de juger les lois ». C'est donc la loi édictée par l'*A.N.*, identifiée aux espoirs soulevés par la Révolution, qu'il fallait défendre. Les informations reçues à Metz dénoncent une menace de contre-révolution à Nancy; cette menace légitime l'engagement aux côtés de Bouillé. Apparaît ici un autre « personnage » important de l'affaire de Nancy, comme de beaucoup d'événements révolutionnaires : *la rumeur*.

Le jeu des rumeurs

Deux ingrédients dominant dans les « on-dit » qui circulent à Nancy, à Metz, à Paris : la crainte de la trahison et l'existence d'un complot contre-révolutionnaire.

Trahison d'abord. Des Suisses disent à des gardes nationaux de Metz (PV du 5 septembre) avoir été « vendus, trahis et sacrifiés ». Le comportement de Malseigne, sa fuite pour Lunéville : autant de « preuves » que consigne la municipalité du lieu dans son PV du 4 septembre qui relate les événements des 28, 29 et 30 août : « L'effervescence était à son comble et tenait du délire; à l'entendre, M. de Malseigne avait voulu conduire les carabiniers au delà du Rhin pour se joindre à des troupes étrangères... c'était fausser le serment qui lie les citoyens à la Constitution, que de ne point arrêter ce général pour empêcher ses mauvais desseins. ». Malseigne est aussi accusé d'avoir tué deux carabiniers. Le *Mémoire justificatif* de la GN de Nancy fait état d'une rumeur selon laquelle 6 régiments et des carabiniers vont mettre Nancy à feu et à sang et décrit l'expédition Bouillé comme composée d'Allemands et autres étrangers, sans qu'on sache si elle obéit à une mission légale.

Les commissaires désignés pour vérifier les comptes des régiments sont présentés comme des espions (*Mémoire justificatif*). On voit dans le rassemblement des gardes nationales la volonté de dégarnir les villes de garnison, alors que les troupes autrichiennes rôdent aux frontières. Des journaux parisiens dénoncent des espions à l'œuvre en province. Pécheloche, dans son rapport à l'A.N., le 1^{er} septembre (on ignore encore le drame à Paris), confirme ces rumeurs : on dit à Nancy qu'Anglais et Autrichiens sont sur la frontière (dégarnie), que Malseigne les a rejoints.

Contre-révolution ensuite. Écoutons Bouillé : « ... Des hommes répandus dans le département publient que je suis l'ennemi de la Révolution; que des projets de contre-révolution sont l'objet du rassemblement et de la marche des troupes... » dans sa lettre lue à l'A.N. le 31 août. Le rassemblement des gardes nationales organisé par Desmottes en serait la preuve. Mais pour les troupes qui suivent Bouillé, les contre-révolutionnaires sont les « rebelles » : la contre-révolution est à Nancy. Écraser la rébellion, c'est sauver la Révolution. Une telle interprétation nourrit les correspondances reçues de toute la France par la municipalité et la GN de Metz. A preuve l'adresse du petit village de Boissise-la-Bertrande : « au souvenir de ces guerriers citoyens qui les premiers ont cimenté de leur sang la nouvelle constitution du peuple français... » ou le sermon du curé de Dampierre-en-Burly : « ... deux régiments français préfèrent un vil intérêt à leur Devoir; ils oublient, avec l'amour de la Justice, celui de la Patrie, et pour qu'il ne manquât rien à cette association ténébreuse, des hommes perdus que l'espoir du pillage, ou la haine de l'ordre, avaient armés, s'offrent d'unir leurs fureurs et de partager leur sort... ».

Ce n'est pas seulement à Nancy, Metz ou Lunéville qu'on parle de complot. A Paris aussi : c'est l'explication « universelle ». A l'A.N., Dupont de Nemours, le 7 septembre, s'affirme convaincu de l'existence d'un projet de déstabilisation de la France, par les ennemis du dedans et du dehors : « Dans le désespoir qui les a saisis lorsqu'ils ont vu la valeur héroïque des gardes nationales rétablir l'ordre à Nancy... ils n'ont plus envisagé qu'un moyen pour empêcher la paix de renaître : fomenter des séditions dans Paris même... pour prolonger leur désastreux empire sur les brigands qu'ils savent faire courir d'un bout du royaume à l'autre, dont ils avaient un détachement à Nancy... ».

Complot aussi (mais ce n'est pas le même !) pour Marat, qui en accuse La Fayette : « Peut-on encore douter que le héros des deux mondes, l'immortel restaurateur de la liberté ne soit le chef des contre-révolutionnaires, l'âme de toutes les conspirations contre la patrie ? ». Buchez et Roux, dans leur *Histoire parlementaire de la Révolution française*, qui reconnaissent s'inspirer de Loustalot, Desmoulin et Marat, affirment qu'il existait à Nancy un projet de contre-révolution pour le 6 septembre. La première preuve serait les 3 louis remis, dit-on à Nancy, à chaque soldat du RR pour acheter sa neutralité. La seconde, les départs en émigration : à partir du 15 août 1790, près de 300 familles auraient quitté Nancy, annonçant au maréchal de Broglie l'arrivée prochaine de 200 autres, fuyant comme elles la ville menacée de pillage le 6 ou 7 septembre, jour où devait éclater la contre-révolution.

Outre les rumeurs de trahison ou de complot, il en court sur des faits plus « secondaires » qui ne sont pas sans conséquences sur le comportement des acteurs et leurs décisions. Le 16 août, pour appuyer ses projets répressifs, Emmery lit à l'A.N. une lettre (du 14) de De Noue, commandant de la garnison de Nancy : « On dit que la masse réclamée est de 1 200 mille L; que les soldats doivent couronner un commandant de la garnison, le conduire dans un char » que traîneraient les officiers. Pure invention, rétorquent les députés de la GN de Nancy le 31 août. Arrêtés à Paris, les députés du RR ont été pendus raconte-t-on à Nancy. De Pécheloché, la municipalité de Nancy écrit à Paris (le 27 ou 28 août) qu'il a été mis au cachot par les soldats; il fut certes en situation délicate mais, de son propre aveu, parvint à conserver son épée et une relative liberté de mouvements.

L'intervention de Bouillé n'interrompt pas la diffusion de fausses nouvelles. Le JdD du 7 octobre cite une adresse de la municipalité de Nancy, du 21 septembre, signalant que les cultivateurs avancent la récolte des pommes de terre et autres produits, « dans la crainte qu'ils ne devinssent la proie des troupes étrangères dont on suppose méchamment l'arrivée prochaine... ». On répand encore le bruit d'événements sinistres pour le 30 septembre...

Le crédit accordé par une partie de la population aux « rumeurs » trouve une source d'explication dans les événements européens : en juillet

1790, l'empereur Léopold II décide de réprimer l'insurrection des Pays-Bas autrichiens (Belgique). Le 17 juillet, La Tour du Pin informe Bouillé que le roi a accordé le droit de passage aux troupes autrichiennes, en vertu de la convention de 1769 qui, par réciprocité, autorise les troupes françaises à traverser le territoire autrichien pour accéder aux places de Philippeville et Mariembourg. Cependant, roi et ministre semblent avoir oublié le décret publié par l'A.N. le 28 février 1790, interdisant l'entrée de troupes étrangères sur le territoire français sans l'autorisation du pouvoir législatif. Bouillé transmet les ordres nécessaires. Le 29 juillet, la municipalité de Metz apprend qu'il a averti Thionville du passage des troupes autrichiennes. Elle décide aussitôt de s'informer auprès du commandant, qui lui communique les ordres reçus, puis dénonce à l'A.N. la décision du ministre et adresse le PV de sa délibération aux villes et villages de la frontière.

L'A.N., également alertée par le département des Ardennes, annule l'ordre ministériel, invite le roi à veiller à la sécurité des frontières, à hâter la fabrication des armes, et à lui communiquer les demandes d'armes émanant des municipalités frontalières. Cette décision du 28 juillet est connue à Metz le 31. Avant même son arrivée, la municipalité, en accord avec le colonel-général de la GN Duteil, prit, le 30 juillet, des mesures pour assurer la sécurité et s'opposer, le cas échéant, au passage des Autrichiens; Duteil a d'ailleurs reçu des messages de la GN et de la municipalité de Longwy, qui ont arrêté la réquisition de toutes les gardes nationales des environs pour repousser les troupes étrangères. Metz décide alors de mettre sur pied de guerre 500 gardes nationaux « prêts à partir au premier signal » et demande 1000 soldats et des pièces de canon à Bouillé. L'ensemble du détachement sera placé sous les ordres de Duteil, qui jouit de « la plus entière confiance ». Malgré l'annonce de la décision de l'A.N., dans les villes frontalières l'inquiétude ne désarme pas et les préparatifs se poursuivent. Le 3 août, Metz reçoit de Longwy un appel aux GN de Metz et de Thionville. Le jour même, des gardes nationaux de Thionville arrivent à Metz pour se concerter avec leurs collègues. Le 5 août, alors que la ville est encore soumise à la loi martiale (insurrection de la milice), Bouillé informe la municipalité des mesures prises pour protéger la région, mais ne dispose que de 36000 hommes au lieu des 50000 nécessaires.

Arrivent alors messages et messagers faisant état de pillages et d'incendies de récoltes aux environs de Montigny et d'Amanvillers, à Vernéville, à Sainte-Marie-aux-Chênes, à Rozérieulles, à Baroches (près de Briey), à Frienville (près de Ville-sur-Yron), les messagers avouant « n'avoir rien vu par eux-mêmes ». Le 7 août, Metz informe et rassure ses députés : vérification faite, aucun bruit n'était fondé. Cependant, le détachement mis en place reste prêt à répondre au moindre appel et reçoit l'offre de renfort de Conflans et de Briey (c'est lui qui partira le 30 août pour Nancy...). La proximité de ce qu'on nomme « l'ennemi » (alors que le royaume n'est pas en guerre, le terme est significatif), les

incertitudes quant aux mouvements des troupes autrichiennes accréditent volontiers les thèses d'un « complot » ou d'une « trahison » à Nancy. Elles justifient aussi ces mouvements de troupes, autre source d'inquiétude pour les populations.

Si les rumeurs d'invasion ne sont pas fondées, que dire de celles de *complot* ? Pour la municipalité de Metz : « S'il y eût eu une conspiration, les chefs se seraient montrés dans ce moment critique... ils auraient combiné leurs efforts... Ce désordre pendant le combat et l'impossibilité où l'on est de désigner des chefs à la révolte, quelque information que l'on fasse, nous persuade fermement que les événements de Nancy ne sont pas liés à ceux de Paris par une chaîne dont un homme puissant tienne le nœud. L'aristocratie a intrigué, mais sans plan fixe... elle a malheureusement armé les patriotes les uns contre les autres; des brigands ont été tués; mais aussi le sang le plus pur des amis de la liberté a été versé des deux côtés. Aussi l'aristocratie s'est-elle vue triomphante dès les premiers moments. ». Donc, pas de véritable complot pour elle. Comment expliquer alors la réaction de ces manifestants parisiens qui, les 2 et 3 septembre, réclament la démission des ministres, se portent vers le ministère de la Guerre et aux Tuileries ? Certes, Marat dénonce tout à la fois l'*A.N.*, le monarque, le commandant de la *GN* parisienne, « couverts du sang des amis de la liberté ». Mais, sans parler de complot, plusieurs historiens soulignent une volonté répressive délibérée et désignent non seulement Bouillé, mais La Fayette. Pour Louis Blanc, il est l'instigateur des interventions d'Emmery, qui aboutissent aux décrets des 6 et 16 août. Selon Mathiez, La Fayette « résolut de frapper un grand coup », avec l'aide de son cousin Bouillé, mais y laissa une partie de sa popularité. Fort éloigné de Mathiez, Octave Aubry affirme aussi qu'il est à l'origine du décret du 6 août et qu'il engagea Bouillé à se montrer énergique, pour conclure, comme Mathiez, à la baisse de son influence sur l'Assemblée et sur l'opinion publique. Mêmes observations chez Lefebvre, Soboul et M. Vovelle, qui, en qualifiant Malseigne de « pseudo-médiateur », suggère l'idée d'une provocation.

S'il est difficile de prouver l'existence d'un complot, de nombreux faits fleurent la provocation, qu'elle soit voulue ou ressentie comme telle (ce qui a le même résultat) par les témoins. Les députés de la *GN* de Nancy, le 31 août, devant l'*A.N.*, citent plusieurs faits pour le moins provocants : diffusion d'un libelle infâmant pour l'armée prétendument attribué à Dubois-Crancé (auteur d'un projet de conscription nationale), attaques de citoyens par des individus travestis en soldats, attentats contre les jeunes patriotes de *RR*, punition corporelle infligée aux deux Suisses qui réclament l'application du décret du 6 août, arrestation des députés de *RR* dès leur arrivée à Paris... sur ordre de Bailly et La Fayette. Robespierre, après audition des députés susdits, reprenant le thème de la provocation, l'applique à l'ensemble des problèmes militaires : « Il ne faut pas seulement fixer votre attention sur la garnison de Nancy, il faut d'un seul coup d'œil envisager la totalité de l'armée. On ne saurait se le

dissimuler; les ennemis de l'État ont voulu la dissoudre : c'est là leur but. On a cherché à dégoûter les bons; on a distribué des cartouches jaunes; on a voulu aigrir les troupes, pour les forcer à l'insurrection, faire rendre un décret et en abuser, en leur persuadant qu'il est l'ouvrage de leurs ennemis. ».

Provocation encore dans le choix ou le comportement des généraux envoyés à Nancy. D'abord Malseigne, qui a totalement manqué de diplomatie, comme l'attestent ses conflits avec les soldats et la déposition de Pécheloché à l'A.N., le 1^{er} septembre : « Au quartier du régiment de Châteaueux, la manière forte dont il a parlé a fait croire qu'il venait faire des reproches et qu'il ne rendrait peut-être pas justice. ». Hautain et cassant, Malseigne blesse légèrement deux soldats suisses : de quoi susciter la méfiance d'un régiment dont il est venu vérifier les comptes ! Toujours selon Pécheloché, il charge les soldats qui le poursuivent, à la tête des carabiniers de Lunéville. Desmottes ensuite, aide de camp de La Fayette rappelons-le. La municipalité de Metz estime ses décisions peu judicieuses car il appelle prématurément (dès le 27 août), les gardes nationales du département - aussi le soupçonne-t-elle « d'avoir voulu acquérir seul la gloire de la pacification » - et indispose, ce faisant, l'armée de ligne. Pour le *DD* de la Meurthe, son « zèle précipité » a livré les gardes « aux suggestions des soldats » qui en ont fait des rebelles. Bouillé enfin. Même s'ils se veulent approbateurs, les témoignages soulignent son intransigeance. Selon le *DD*, il ne voulut « point donner aux troupes le spectacle de tant de forces rassemblées inutilement contre des rebelles qui n'en seraient devenus que plus redoutables si on avait l'air de les craindre et de reculer. ». Intransigeance que confirment les conditions imposées aux rebelles.

Les motivations de Metz

Bouillé a donc obéi avec empressement et discipline aux mesures de rigueur de l'A.N. Faut-il s'en étonner ? Elles coïncident avec ses choix personnels : « Mon seul objet était de servir le Roi et de soutenir la Monarchie qui s'écroulait... Mon rôle était de conserver mon armée et les places fortes, d'y attendre les événements et de profiter du moment favorable qui devait naturellement se présenter dans le cours de la Révolution. ». Mais en août 1790, son autorité est fortement compromise par la rébellion de Salm-Salm et la nécessaire intervention des autorités messines contre lesquelles une sourde lutte d'influence est engagée. Mater les rebelles de Nancy... avec leur aide et celle de leur fidèle *GN*, c'est gagner sur plusieurs tableaux : rétablir la discipline dans ses troupes en décourageant, par la rigueur de la répression, l'émergence d'autres désordres; regagner la confiance de l'A.N. par une parfaite obéissance à ses décrets et effacer ainsi toute suspicion sur ses sentiments patriotiques; éteindre, au moins pour un temps, le conflit avec les autorités messines, compromises dans la répression. Bouillé, désormais pourvu du plus puissant commandement du royaume, peut attendre avec confiance la dégradation, inévitable à ses yeux, de la situation.

Les motivations de l'A.N. sont aussi claires. Influencée par des rapports incomplets ou partiels, inquiète de la situation internationale, alarmée par l'effondrement de la discipline militaire pour des raisons qu'elle juge en partie fondées, mal à l'aise face à des mouvements revendicatifs qui, débordant les questions de solde, creusent le fossé politique entre les soldats et le corps des officiers, elle choisit finalement la répression avant les réformes, au nom de l'urgence.

Mais que dire des motivations de Metz ? De son empressement à obéir aux lois et aux réquisitions, sans chercher à vérifier la crédibilité des accusations portées contre Nancy ? Cette obéissance aveugle, aux côtés d'un homme dont le patriotisme a été plusieurs fois suspecté, s'explique-t-elle seulement par le zèle civique, la crainte de l'invasion (non fondée, mais source d'une réelle inquiétude), la menace de complot contre-révolutionnaire (dont les preuves sont fragiles, comme on le découvrira après le drame) ? Tout cela a joué. Les responsables de la municipalité de Metz, comme ceux de Nancy ou les députés parisiens ne sont pas insensibles aux « rumeurs ». L'essentiel est sans doute ailleurs. Metz est une ville sûre, au patriotisme inébranlable, totalement soumise à l'A.N. et acquise au nouvel ordre établi par la Révolution : voilà ce dont il faut convaincre les dirigeants parisiens et même la France entière, pour éteindre les soupçons dont elle est l'objet. Ancienne ville impériale, sur la route de Paris au Saint-Empire, des fortifications puissantes, une garnison nombreuse, un gouverneur... émigré, un commandant peu sûr : tout concourt à faire de Metz le centre supposé des projets, réels ou imaginaires, de soustraire le roi à la « protection » attentive de ses sujets parisiens. A Paris, dès octobre 1789, on parle d'un projet de voyage du roi à Metz : déjà une tentative de fuite ? Alerté par le Comité civil et militaire du district de Saint-Germain-des-Prés, le Comité municipal de Metz, lui répond le 14 octobre : « Metz, par sa position, par sa qualité de ville forte et frontière, par une foule de circonstances politiques et morales, semblait destinée à devenir le point de ralliement des ennemis de la Nation et le foyer d'une guerre à la fois civile et étrangère; c'est à ces craintes que notre Corps doit son existence actuelle, c'est à notre horreur pour les chefs de l'aristocratie qu'a tenu notre persévérance... ». Le 28 octobre, il faut à nouveau justifier, cette fois au Comité municipal de Rennes, l'adresse des corporations messines à l'A.N. relative au commerce des blés et réputée anticivique, puis écarter l'accusation : d'avoir suscité un pamphlet (*le Vœu de tous les bons Français*) jugé contre-révolutionnaire.

En novembre, Metz est encore sur la sellette : on juge à Paris un nommé Augeard, qui projetait de conduire le roi à Metz. Nouvelle alerte le 7 janvier 1790. Les *Affiches des Évêchés et de Lorraine* publient une lettre du lieutenant-général du bailliage de Verdun, accusé par le *Journal de l'Europe* d'avoir invité le Comité de la ville de Metz « à prendre en considération la malheureuse situation du Roi et à former une coalition secrète pour le délivrer. ». Il nie avoir rédigé une telle lettre qui, au

regard des archives de Metz, n'a effectivement pas existé. Mais ces ragots sont encore de nature à compromettre l'image de la ville de Metz. L'insurrection de Nancy est donc pour elle - qui n'a eu ni pris le temps, en août 1790, de s'informer de la véritable situation qui y règne - l'occasion de prouver par une intervention énergique combien les Messins étaient prêts à tous les sacrifices pour respecter leur serment de fidélité à la Nation, à la Loi, au Roi... Démonstration qu'il leur faudra renouveler lors de l'affaire de Varennes et de la trahison de Bouillé.

Dans l'immédiat, le drame partage la population lorraine, comme le constatent les commissaires dépêchés par l'A.N. : « Tous les pays voisins manifestaient contre la ville de Nancy des sentiments de colère et de vengeance, que semblaient justifier certaines délibérations de la Garde Nationale. Ces sentiments s'exhalaient à Metz avec plus de vivacité que partout ailleurs » (24 octobre 1790). Omettant les mesures de précaution prises par la municipalité de Metz, un Nancéien mande à sa municipalité : « les habitants de Metz [se sont] portés aux plus grands excès envers ceux de Nancy qui se trouvaient à Metz ». Par ailleurs, les gardes nationaux messins sont accusés d'avoir paré leurs boutonnières de balles de fusil aplaties portant l'inscription : « vengeance contre les traîtres de Nancy ». A Metz cependant, on s'inquiète dès le 2 septembre (le combat y est connu le 1^{er} septembre) d'empêcher d'éventuelles représailles contre les citoyens de Nancy présents dans la ville, en leur recommandant, s'ils se décidaient à partir, d'éviter Pont-à-Mousson pour ne pas y rencontrer des troupes. L'invasion de 1792 clarifiera la situation : ennemi et dangers seront désormais nettement identifiables.

Aline CORDANI